

Annexe A-7

Aires protégées

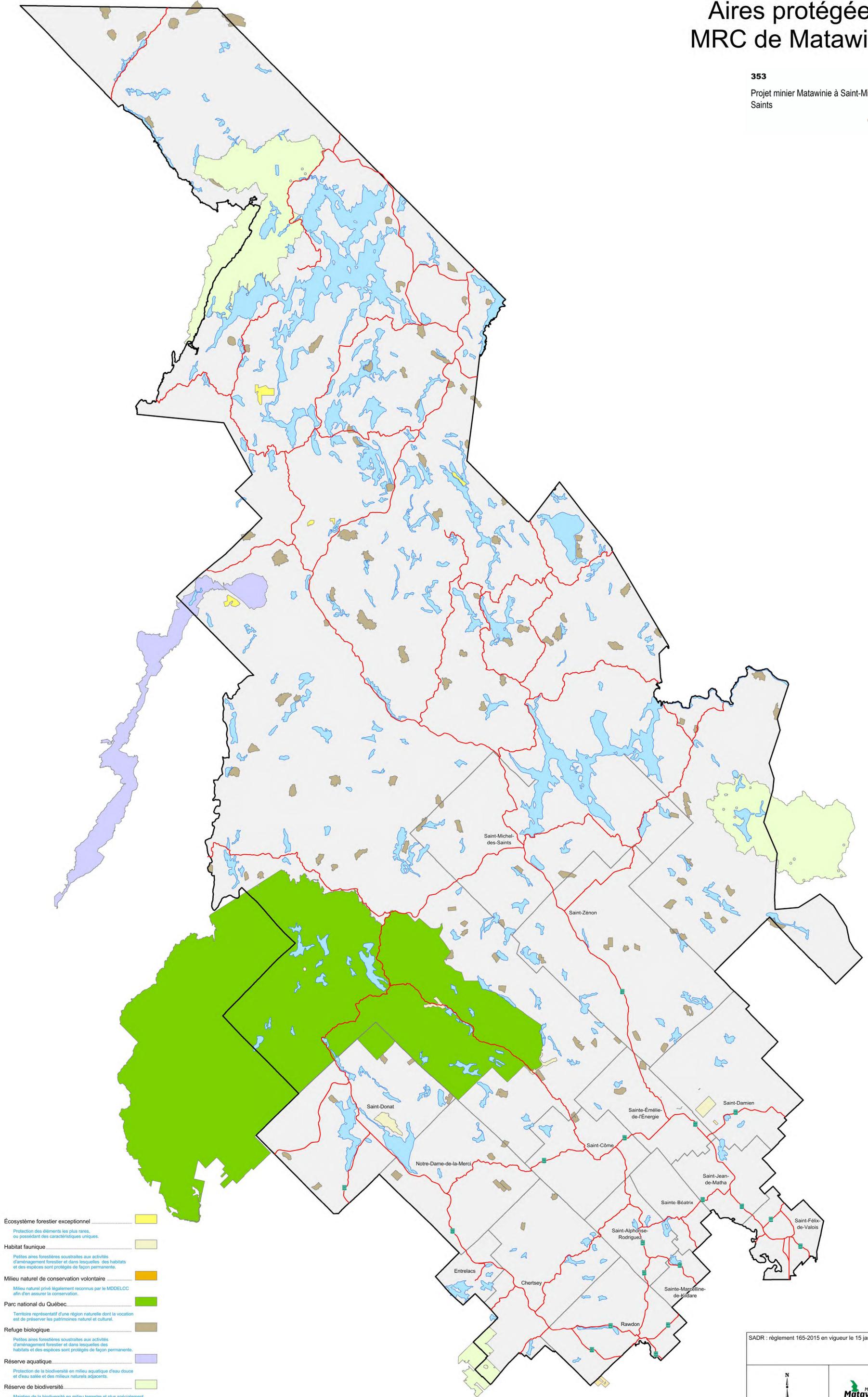
MRC de Matawinie

353

DB6.7

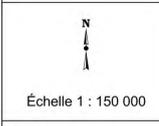
Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

6212-08-018



- Écosystème forestier exceptionnel**
Protection des éléments les plus rares, ou possédant des caractéristiques uniques.
- Habitat faunique**
Petites aires forestières soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente.
- Milieu naturel de conservation volontaire**
Milieu naturel privé légalement reconnu par le MDDELCC afin d'en assurer la conservation.
- Parc national du Québec**
Territoire représentatif d'une région naturelle dont la vocation est de préserver les patrimoines naturel et culturel.
- Refuge biologique**
Petites aires forestières soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente.
- Réserve aquatique**
Protection de la biodiversité en milieu aquatique d'eau douce et d'eau salée et des milieux naturels adjacents.
- Réserve de biodiversité**
Maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec.
- Réserve naturelle reconnue**
Propriété privée reconnue en raison de l'intérêt que sa conservation présente sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager.

SADR : règlement 165-2015 en vigueur le 15 janvier 2018



MRC de Matawinie
© Gouvernement du Québec, 2014